

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 JUIN 2019

A 20 H 15

Étaient présents : Jean-Paul COZIEN, Sébastien BOURHIS, Nadine HASCOET, Brigitte LANNUZEL, Danièle LE STER, Estelle PAUMARD, Anne-Marie RIOU, Yann ILEMOINE, Jean-Christophe MAHE, Bernard PALUD

Était représenté : Pierre TALLEC

Étaient absents excusés : Emmanuel GUEGUEN, Yann ILEMOINE, Bruno KERIHUEL, Valérie LE ROUX, Stéphane JAYR

Était absente : Dominique LECOMTE, Isabelle MORVAN

Projet Eolien (Groupe NASS) :

Le Maire propose de commencer par la présentation d'un projet d'implantation d'éoliennes sur une zone située entre les communes d'Edern et de Gouézec. Il introduit le sujet en évoquant la durée d'un tel projet qui dure au minimum 5 ans. La partie étude de faisabilité est assez complexe et prend donc du temps. Le potentiel éolien du territoire communal est identifié depuis plus de 20 ans. Le projet devra respecter un certain nombre de contraintes réglementaires notamment la distance par rapport aux maisons.

La stratégie au niveau du territoire QBO est de saisir les opportunités pour sortir progressivement de la dépendance aux énergies fossiles ; la recherche d'autonomie énergétique passe par l'exploitation des différentes sources d'énergie disponibles sur le territoire communautaire (méthanisation, photovoltaïque, éolien, bio masse...). L'objectif est d'utiliser les diverses sources d'énergie disponibles sur le territoire pour développer l'autonomie. QBO vise, à l'horizon de 2030, une autonomie énergétique d'au moins 30%. Aujourd'hui, nous en sommes à 15% ; parmi les projets en cours on peut citer l'implantation d'un parc photovoltaïque sur l'ancienne déchèterie de Quimper et la récupération de chaleur sur le réseau d'eaux usées pour chauffer les bassins de la piscine d'Aquarive.

Le Maire donne la parole à la société NASS, représentée par M. LOPEZ et M. GACHENOT pour présenter le projet d'implantation d'éoliennes. M. LOPEZ présente la société implantée à Nantes (siège à Caen). Après la prise en compte des différentes contraintes, l'intérêt de la société s'est porté sur la zone de l'Hardiry, au nord d'Edern et au sud-est de Gouézec pour 3 à 4 éoliennes dont 1 à 2 sur Edern (puissance entre 2,5 à 3,5MW)

Les retombées économiques pour la commune sont des retombées fiscales (IFER, CET, Taxe foncière) mais aussi liées à des servitudes de 44 ans pour l'utilisation des chemins communaux (indexé sur la puissance MW installée).

Au niveau des rentrées financières pour la commune la simulation donne 12300€ pour une éolienne de 2,5 MW.

Arrivée de Mme PAUMPARD à 20h49

Le calendrier d'un projet de ce type se décline comme suit :

Attente de la délibération positive du Conseil Municipal pour lancer le projet, recherche d'accord des propriétaires fonciers en décembre 2019

- Mi 2021 étude d'impact, autorisation environnementale
- Mi 2022 instruction du dossier (enquête publique, concertation avec les services de l'Etat)
- En 2024 réalisation du projet

Yann ILEMOINE demande s'il existe des élevages sur la zone ciblée. Le Maire répond que dans un rayon de 1 kilomètre il y a 2 élevages de bovins et 3 élevages de porcs.

M. Gachenot précise que la société travaille avec la chambre d'agriculture et la DREAL pour vérifier l'impact des implantations d'éoliennes sur les élevages. Ces institutions commencent par réaliser des mesures avant installation dans les exploitations d'élevages et font des analyses après installation.

M. BOURHIS demande quel est l'intérêt de ce projet pour les Edernois.

Réponse : il est difficile de faire une estimation du volume d'électricité produite car l'étude de potentiel n'a pas été finalisée. Les retombées pour Edern ce sont les conventions communales qui bénéficient à termes aux Edernois; l'équivalent de 5000 foyers pourraient être alimentés par 2 éoliennes de 2,5 MW.

Le Maire considère que la production annoncée est significative, l'impact positif pour la commune.

Mme PAUMARD demande comment sont ensuite recyclées les éoliennes.

Réponse : 98 % est recyclé (béton, acier), le seul problème ce sont les pales qui sont en fibre. Des études sont en cours mais pour l'instant il n'y a pas de problème car l'éolien est récent. La solution de recyclage industriel sera disponible bien avant que les problèmes ne se posent dans 10 ans.

Mme RIOU demande d'où viennent les éoliennes ?

Réponse : Elles viennent d'Allemagne

Le Maire demande quel est l'investissement pour une éolienne ?

Réponse : 1,5 millions pour 1 MW soit 4,5 millions pour une éolienne, une éolienne peut être rentabilisée en 8 – 10 ans.

Après le départ de l'entreprise le maire demande aux conseillers un retour.

M. BOURHIS explique que l'aspect économique a été trop mis en avant dans la présentation par rapport aux préoccupations des Edernois.

Le Maire précise que les porteurs de projet s'adressaient au Conseil Municipal et que les retombées économiques sont importantes au vu de la baisse de dotations de l'Etat de 30 000 euros constatée cette année. L'aspect économique ne peut pas être occulté.

Mme LE STER demande combien de propriétaires vont être concernés ?

Le Maire répond que deux exploitants peuvent être concernés, et propose une délibération au prochain conseil municipal.

Le Maire propose de revenir à l'ordre du jour.

Approbation du PV du conseil du 6 mai à l'unanimité.

QBO : Accord local de présentation :

La commune doit décider de la représentation des communes au sein de QBO. Aujourd'hui il y a 52 délégués. Si on applique les textes on en aurait 54.

Il est proposé un accord local pour monter à 56, deux de plus à Quimper, et un de plus à Pluguffan et à Ergué-Gabéric.

Mme Riou demande pourquoi ?

Réponse du Maire : pour des questions d'équilibre de représentation des habitants.

Pour Edern il n'y a pas de changement.

Le Conseil Municipal vote l'accord local de représentation à l'unanimité pour 56 représentants.

Marché « Aire de jeux » :

Le maire rappelle qu'une consultation avait été lancée pour l'implantation d'une aire de jeux à l'EAA et la rénovation des autres aires de jeux à Goarem Glaz et Clos des Sabotiers.

La commission d'appel d'offre s'est réunie et propose de retenir l'offre de la société MECO pour un montant de 32 912 euros.

Mme HASCOET demande comment sera le sol ? Réponse du maire le sol sera en copeaux

Il explique que la société MECO été retenue car c'est l'offre la mieux-disante et pour mémoire, la commune a déjà travaillé avec elle pour le citystade.

Mme LE STER précise qu'au-delà du prix, les jeux proposés étaient mieux.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'attribution du marché à la société MECO.

Recrutement d'agents non titulaires :

L'objectif est de permettre au Maire de recruter des agents non titulaires pour la rentrée prochaine 9 postes pour moins de 3 ETP au total.

Le Maire précise que suite à un départ en retraite, il est souhaitable de réorganiser les services. Il est proposé d'affecter un mi-temps d'ATSEM à la cantine. Une autre problématique est la sédentarité des ATSEM dans une classe, il est proposé qu'elles tournent sur les 3 classes. De plus, pour information, il y aura ALSH de mercredi à Edern avec priorité aux enfants de Langolen et Edern. Depuis Noël 2018, 20 à 30 enfants n'ont pu être accueillies, ce qui pose problème à certaines familles. Les parents d'élèves présents au conseil d'école ont eu l'information la semaine dernière

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'autorisation de recrutement d'agents non titulaires.

Circuit de randonnées

Mme LE STER prend la parole pour expliquer qu'une demande a été faite par QBO pour labelliser la randonnée de Menez Hellen. Aujourd'hui les propriétaires sont d'accord.

Mme LE STER présente le parcours.

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité

Echange de terrain LANGELIN :

La demande concerne 2 AMD qui souhaite réaliser une extension de ses locaux. La commune est propriétaire d'un chemin sur le haut de terrain, à droite de 2AMD.

A gauche du bâtiment de 2AMD il existe une surface non bâtie.

La commune souhaite réaliser un chemin piétonnier entre les Hauts de Kerjean et Grand'rue. Un échange avec la société 2 AMD est possible et celui-ci permettrait à 2AMD de réaliser une extension et à la commune de créer le chemin piéton.

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité

Convention CEE :

Il s'agit de la mise en œuvre et valorisation des Certificats d'économie d'énergie (CEE). Tout ce que la commune peut faire en termes de relamping, isolation ... se valorise, le SDEF valorise les travaux en fonction des KW économisés et la commune touche une partie de ce montant en fonction des travaux réalisés. Une convention doit être signée pour permettre au SDEF (syndicat départemental d'électrification du Finistère) de monter les dossiers.

Il s'agit des travaux réalisés en 2018.

Le Conseil Municipal vote POUR la signature de la convention avec le SDEF à l'unanimité

Marché de démolition du Gwrac'h Du :

Le Maire demande l'autorisation de lancer la consultation de démolition du bâtiment.

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité

Convention de Bénévolat :

Ponctuellement, des habitants participent à différents travaux pour la commune.

Aujourd'hui ces bénévoles ne sont pas assurés. Une convention de bénévolat qui permettra de lier la mairie au bénévole sera signée. Il est proposé d'accepter le principe et d'approuver la convention.

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité

Divers :

Age et Vie

Projet d'implantation sur Edern :

Le maire présente le concept de résidences "Age et vie" qui pourraient être implantées sur Edern. Il s'agit de résidences partagées, non médicalisées, dédiées à des personnes âgées, avec présence permanente (24h/24) d'auxiliaires de vie. Le projet porte sur la construction de 2 bâtiments (un 3ème en option), chaque « maison » pouvant accueillir 8 colocataires.

Par rapport aux opportunités foncières de la commune et aux souhaits des porteurs de projet, le terrain envisagé est situé chemin de Coat Lannien. La société prendrait 3000m² et une réserve de 1500m² pour une éventuelle construction supplémentaire.

Le terrain serait vendu. Le prix proposé permettrait de participer à la viabilisation.

Le Maire demande un accord de principe.

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité

Le maire clos la séance à 22h45.

